

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 avril 2021

IV. Approbation des PRP- complément SeFCo

Le Conseil d'Administration approuve le complément aux PRP pour les VAE et pour la formation continue, dans le cadre du SeFCo, concernant les années universitaires 2018-2019 et 2019-2020 conformément au tableau ci-dessous :

Fonction	Composante	Points proposés	Montant maximum associé, en euros
Responsable pédagogique M2 Finance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels: formation en alternance	UFR DEG	12,50	1 553,00
Responsable pédagogique M1 Finance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels: formation en alternance	UFR DEG	12,50	1 553,00
Responsable pédagogique LP assurance banque finance -Conseiller gestionnaire de clientèle : formation en alternance	UFR DEG	12,50	1 553,00
Responsable pédagogique M2 Ingénierie et management des organisations - Administration des entreprises	UFR DEG	6,44	800,00

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	29
Membres représentés :	5
Total :	34

Décompte des votes :

Absentions :	2
Votants :	32
Blancs ou nuls :	--

Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	--

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 3 mai 2021

Le Président de l'Université


Éric BLOND

Présidente CAc		DGS	x	Rectorat	x
VPCA	x	DRH		SAJ	
VPCR	x	DAF	x		
VPCFVU		Agent Comptable	x		
VP délégué aux « Moyens »	x				